

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

(F. GORY ne participe pas au vote.)

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude METENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vote du compte administratif 2020 : budget commune

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur François GORY, Maire de Saint-Victor-la-Rivière, après s'être fait rappeler le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	56 538,87 €	0,00 €	0,00 €	7 836,49 €	56 538,87 €	7 836,49 €
Opérations de l'exercice	651 796,09 €	821 509,94 €	972 156,32 €	1 039 531,44 €	1 623 952,41 €	1 861 041,38 €
TOTAUX	708 334,96 €	821 509,94 €	972 156,32 €	1 047 367,93 €	1 680 491,28 €	1 868 877,87 €
Résultats de clôture		169 713,85 €	0,00 €	71 000,12 €	0,00 €	240 713,97 €
Restes à réaliser	90 158,00 €	5 000,00 €			90 158,00 €	5 000,00 €
TOTAUX CUMULES	798 492,96 €	826 509,94 €	972 156,32 €	1 047 367,93 €	1 770 649,28 €	1 873 877,87 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	28 016,98 €	0,00 €	75 211,61 €	0,00 €	103 228,59 €

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *14.04.2021*
et de la publication, le *14.04.2021*
Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

(F. GORY ne participe pas au vote.)

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude METENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Vote du compte administratif 2020 : eau et assainissement

Le Conseil municipal, sous la présidence d'Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par Monsieur François GORY, Maire de Saint-Victor-la-Rivière, après s'être fait rappeler le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ainsi qu'il suit :

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	21 201,77 €	0,00 €	38 851,11 €	0,00 €	60 052,88 €
Opérations de l'exercice	17 132,70 €	23 579,90 €	38 380,67 €	28 099,85 €	55 513,37 €	51 679,75 €
TOTAUX	17 132,70 €	44 781,67 €	38 380,67 €	66 950,96 €	55 513,37 €	111 732,63 €
Résultats de clôture	0,00 €	21 201,77 €	0,00 €	47 262,64 €	0,00 €	68 464,41 €
Restes à réaliser	58 426,00 €	12 948,00 €			58 426,00 €	12 948,00 €
TOTAUX CUMULES	75 558,70 €	57 729,67 €	38 380,67 €	66 950,96 €	113 939,37 €	124 680,63 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	17 829,03 €	0,00 €	0,00 €	28 570,29 €	0,00 €	10 741,26 €

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *14.04.2021*
et de la publication, le *14.04.2021*



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents : MM Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude METENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget eau et assainissement et budget communal

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur Christophe SIBERCHICOT du 01/01/2020 au 31/12/2020 accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Receveur municipal et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *12.04.2021*
et de la publication, le *12.04.2021*
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude RETENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Affectation des résultats 2020 – budget communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : excédent de 113 174,98 €

FONCTIONNEMENT : excédent de 75 211,61 €

RESTES A REALISER : dépenses 90 158,00 € recettes 5 000 € ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

		FONCTIONNEMENT	
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	75 211,61 €
		INVESTISSEMENT	
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
restes à réaliser dépenses	90 158,00 €	restes à réaliser recettes	5 000,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	113 174,98 €
<i>total (section investissement)</i>	<i>90 158,00 €</i>		<i>118 174,98 €</i>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *14.04.2021*
et de la publication, le *14.04.2021*
Le Maire,



FRANÇOIS GORY



Le Maire,

François GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude NERVENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Affectation du résultat 2020 – budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT : excédent de 27 648,97 €

FONCTIONNEMENT : excédent de 28 570,29 €

RESTES A REALISER : dépenses 58 426 € recettes 12 948 € ;

BESOIN DE FINANCEMENT : 17 829,03 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'investissement restant toujours en investissement et devant couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

FONCTIONNEMENT			
002 déficit reporté	0,00 €	002 excédent reporté	10 741,26 €
INVESTISSEMENT			
		1068 excédent de fonctionnement capitalisé	17 829,03 €
restes à réaliser dépenses	58 426,00 €	restes à réaliser recettes	12 948,00 €
001 déficit reporté	0,00 €	001 excédent reporté	27 648,97 €
<i>total (section investissement)</i>	<i>58 426,00 €</i>		<i>58 426,00 €</i>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le *12/05/2021*
et de la publication, le *12/05/2021*
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude RETORICH*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Budget communal, budget eau et assainissement : vote des budgets primitifs de l'exercice 2021

VU les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget eau et assainissement ;

VU les restes à réaliser et les affectations de résultats de l'exercice 2020 ;

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du budget communal, du budget eau et assainissement présentés par le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle,

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les budgets primitifs pour l'exercice 2021 conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

- Le budget Eau et Assainissement, pour l'exercice 2021, est équilibré en recettes et en dépenses de fonctionnement et est équilibré en recettes et dépenses d'investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	28 863,00 €	28 863,00 €	75 426,00 €	75 426,00 €

- Le budget Communal, pour l'exercice 2021, est en suréquilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement et en équilibre en investissement aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	295 928,00 €	368 729,00 €	208 490,00 €	208 490,00 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le...
 et de la publication, le...
 Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité :

SAINTE-VICTOR - LA - RAVIÈRE

Date d'envoi :

07/05/2021

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents	Principal	Eau	CCAS						
compte administratif intégrant les signatures (doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :									
* délibération d'approbation du compte administratif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
* compte de gestion (uniquement pages 22, 23 et signatures)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
* délibération d'approbation du compte de gestion	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)									
état des restes à réaliser	<i>déjà</i>								
délibération d'affectation des résultats	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
budget primitif intégrant les signatures (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
délibération d'approbation du budget primitif	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)									
budget supplémentaire intégrant les signatures									
délibération d'approbation du budget supplémentaire									

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état détaillé des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président



FRANÇOIS GOR

pour tout renseignement, s'adresser à : Sophie NICHAUD, Secrétaire du maire

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture
Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE le

10 MAI 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

11
10
10

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 17 mai 2021
et de la publication, le 17 mai 2021
Le Maire

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude METENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.
Absent excusé : Anthony DABERT

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle la réunion qui a eu lieu en présence de Madame JUNIET de la Direction Départementale des Finances Publiques, Conseillère aux Décideurs Locaux pour la zone de Sancy. L'état 1259 a été revu en profondeur. Il comporte :

- les ressources fiscales nécessitant le vote d'un taux d'imposition par le Conseil Municipal soit la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB)
- les ressources fiscales indépendantes des taux votés (DCRTP, FNGIR, allocations de compensation, produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), l'effet du coefficient correcteur (communes) qui pourra être un versement ou un prélèvement et le montant de la TVA (EPCI)
- une synthèse de l'ensemble de ces ressources à valoriser dans le budget des collectivités locales.

Monsieur le Maire indique également que le transfert de la part départementale de la TFPB se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux communal de la TFPB. Ainsi les communes votent leur taux TFPB sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 (13,37 %) et du taux départemental 2020 (20,48 %) Ce taux communal 2020 majoré de l'ex taux départemental (33,85 %) devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Le taux de la taxe foncière non bâti (TFNB) ne change pas soit 47,44 % et le Conseil Municipal n'a pas à voter de taux de taxe d'habitation en 2021 et en 2022. Ce sera le taux de 2019 qui servira au calcul. Les communes retrouveront leur pouvoir de taux pour la THRS à compter de 2023.

Monsieur le Maire rappelle également que la création d'une micro-crèche intercommunale par le SIVOM de la Vallée Verte va avoir une répercussion sur la taxe foncière, il propose donc de ne pas augmenter la pression fiscale communale pour 2021.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de ne pas augmenter la pression fiscale communale en 2021.
- de voter les taux suivants : 33,85 % pour la Taxe foncière Propriétés Bâties (13,37 % + 20,48 %) et 47,44 % pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti.
- Indique que le produit fiscal attendu de 100 637 € sera inscrit au budget communal 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
François GORY



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTE EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	239 312	33,85 (*)	246 400	83 406	33,85	83 406	104,03
Taxe foncière (non bâti).....	49 762	47,44	49 800	23 625	47,44	23 625	195,05
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		107 031	
(*) dont taux départemental 2020 : 20,48						107 031	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
	8	9	11
Taxe foncière (bâti).....	33,85		33,85
Taxe foncière (non bâti).....	47,44		47,44
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité		107 031	
Produit total de référence (total colonne 4)			

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			14 680	>>>	14 680

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur contribution
3 528	versement	1 369	versement -21 074

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

107 031	+	14 680	+	3 528	+	0	+	1 369	+	-21 074	=	102 796
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)												Montant total prévisionnel 2021
Total autres taxes (cadre II)												au titre de la fiscalité directe locale

A CLERMONT-FERRAND

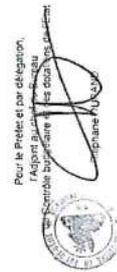
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

M PATRICK SISCO

Le 24 MARS 2021

Le préfet,

le 25/05/2021



Pour le préfet et par délégation,
L'Adjoint au préfet chargé de la
Secrétariat budgétaire et des comptes

(Signature)
Philippe AUGER



Le maire,

le 13/06/2021

FRANÇOIS GORY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 13 avril à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants :

Certifié exécutoire par le Maire

11 compte-tenu de la réception en

10 Sous-préfecture, le... 17.05.21

10 et de la publication, le... 17.05.21

Le Maire,

Présents : MM. Eric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, *Claude REVENIER*, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Absent excusé : Anthony DABERT



Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Transfert de la Compétence Mobilité

VU la loi n° 2019-1428 du 24/12/2019 d'organisation des mobilités dite loi « LOM » ;

VU la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Transports ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 1999 portant création de la Communauté de Communes du massif du Sancy ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du massif du Sancy ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2021 actant la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial avec demande de transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectués sur son périmètre à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

VU la nécessité pour les communes membres de la CCMS de se prononcer dans les 3 mois à compter de la notification de la délibération de la CCMS sur ce transfert ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la prise de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité par la Communauté de Communes du Massif du Sancy sur son ressort territorial avec transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectué sur son périmètre à compter du 1^{er} juillet 2021.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Reçu à la Sous-Préfecture
d'ISSOIRE le

Le Maire,

17 MAI 2021

François GORY

